

Gestion de la sécurité et de la sûreté

Les pays en développement sont souvent confrontés à des problèmes de pauvreté et à une capacité insuffisante de contrôle de la sécurité qui provoquent une augmentation de la criminalité. Certains pays sont sous la menace d'un coup d'État causé par l'instabilité politique ou accablés par des guerres civiles interminables. Dans certains cas, il est nécessaire de mener des activités de consolidation de la paix dans les pays en situation de post-conflit pour faire face à l'instabilité politique et aux nombreux problèmes de sécurité publique. En outre, le terrorisme exerce une menace dans plusieurs régions du monde. Par ailleurs, il y a un risque important d'accidents de circulation dû à l'inexpérience des conducteurs locaux et à des infrastructures de transport sous-développées dans les pays dont les habitudes de transport diffèrent de celles des pays développés.

C'est pourquoi la JICA accorde la priorité aux mesures de sécurité et de sûreté et à la gestion du risque afin de garantir la sécurité du personnel de la JICA à l'étranger. Les crimes et les délits impliquant du personnel de la JICA ont reculé durant les cinq dernières années. Lors de l'exercice 2013, 418 crimes et délits ont été rapportés ; soit 45 de moins que pour l'exercice précédent. Cette tendance est largement imputable aux efforts constants déployés pour sensibiliser à la prévention des crimes et des délits par des programmes de formation et de conseil pour les bureaux et le personnel à l'étranger, la mise en place de matériel, d'installations et d'instruments de communication pour la sécurité, et par l'envoi de missions de conseil sur la sécurité du siège de la JICA.

● Formations sur les mesures de sécurité et de sûreté pour le personnel concerné

Le siège de la JICA organise des formations sur la sécurité et la sûreté avant l'envoi de coopérants, notamment les membres de la JICA, les experts, les volontaires et leur famille. Les formations se concentrent sur la prévention et les mesures d'urgence face aux crimes spécifiques à une région, le choix du logement, les relations avec les résidents locaux, la protection des objets de valeur ainsi que la réponse face aux vols à main armée, aux vols de voitures avec violence ou aux crimes commis avec une arme à feu.

Des réunions sur la sécurité et la sûreté sont organisées par les bureaux de la JICA à l'étranger pour les membres de la JICA, les experts et les volontaires nouvellement affectés. Les sujets abordés couvrent les conditions de sécurité et de sûreté publiques et les mesures de prévention des crimes prises par la JICA. Les bureaux de la JICA à l'étranger organisent des réunions sur la sécurité et la sûreté une à quatre fois par an pour partager les expériences et les enseignements de chacun et fournir des informations sur les conditions locales de sécurité et sûreté. Lors de ces réunions, le personnel de la JICA qui vit et travaille dans le même environnement partage les dernières informations disponibles sur la sécurité, l'expérience et les conseils pratiques pour éviter le danger, et l'expertise sur la sécurité accumulée dans la vie quotidienne.

● Conseillers en sécurité pour les bureaux de la JICA à l'étranger

Afin de renforcer les mesures de sécurité et de sûreté au niveau local, la JICA fait appel à des spécialistes en matière de sécurité publique : les conseillers en sécurité. Ils sont 86 à travers le monde, chargés de collecter et diffuser les informations sur la sécurité publique au niveau

national et régional, et de gérer des cas extrêmement variés tels que des crimes résidentiels, des accidents de la circulation et des actes de terrorisme. Ces conseillers exploitent leurs connaissances étendues des modèles de criminalité locale et des modes de comportement des Japonais pour fournir des conseils appropriés en matière de sécurité et de sûreté aux représentants résidents de la JICA.

Dans les pays où la JICA ne dispose pas de bureaux de représentation, l'Agence peut faire appel à du personnel chargé de collecter les informations locales sur la sûreté et la sécurité.

● Établissement de systèmes de communication d'urgence pour les bureaux à l'étranger et le siège

La JICA a établi des dispositifs de communication en cas d'urgence intégrant l'ensemble du personnel concerné. Ces dispositifs utilisent les téléphones portables, les téléphones satellites et les équipements radio. L'échange et la confirmation des informations étant fondamentaux dans les situations d'urgence, la JICA place les réseaux de communication d'urgence au cœur de ses mesures de sécurité. Il existe 760 téléphones satellites installés dans 87 pays.

La JICA a mis en place un système d'alerte où des responsables se relaient 24 heures sur 24 tous les jours de l'année afin d'apporter une réponse rapide lorsque les bureaux à l'étranger essayent de contacter le siège.

● Envoi de missions d'étude sur la sécurité

Pour les pays présentant des problèmes ou des défis particuliers en matière de sécurité, la JICA prévoit des missions d'étude sur la sécurité pour évaluer les conditions locales et examiner les mesures spécifiques à prendre. Pour répondre aux besoins en matière d'aide, la JICA analyse, région par région, les conditions de sécurité publique des pays, puis prend les décisions appropriées sur l'étendue des activités menées par le personnel de la JICA. Lors de l'exercice 2013, des missions d'étude sur la sécurité ont été envoyées dans 15 pays.

Dans les pays ayant un fort taux de criminalité, la JICA envoie une mission de conseil sur la sécurité pour fournir directement au personnel concerné des recommandations couvrant des sujets tels que la prévention du crime résidentiel et les comportements à adopter pour faire face au crime armé. Lors de l'exercice 2013, des missions de conseil sur la sécurité ont été envoyées dans 12 pays.

Pour les mesures de sécurité routière, la JICA prépare plusieurs manuels d'instruction et les distribue au personnel concerné. Par ailleurs, la JICA publie régulièrement des informations sur les accidents de la circulation dans divers pays et s'attache à sensibiliser son personnel à cette question. En réponse aux demandes locales, la JICA envoie des missions pour examiner les conditions locales et fournir des instructions en matière de sécurité routière. Lors de l'exercice 2013, des missions de ce type ont été envoyées dans quatre pays.

● Mesures de sécurité pour les résidences du personnel

Les bureaux de la JICA à l'étranger procèdent à la

vérification des résidences de leurs experts et volontaires afin d'assurer leur sécurité. La JICA assume les dépenses liées aux systèmes et aux équipements nécessaires à la prévention du crime. La JICA peut par exemple prendre en charge les coûts relatifs à l'emploi d'agents de sécurité, à l'installation de systèmes d'alarme, de barres d'acier, au renforcement des cadres des portes et des fenêtres, au remplacement des mécanismes de verrouillage, et à l'installation de serrures additionnelles, lorsque nécessaire.

● Partage des informations de gestion de la sécurité avec des entités privées

En partageant des informations relatives à la gestion de la sécurité avec des entités privées dans les pays étrangers, la JICA a créé une synthèse sur la gestion de la sécurité. Cela permet également de discuter et d'échanger sur la mise en œuvre des projets et sur les conditions et les problèmes liés aux mesures de sécurité, entre autres sujets. Les programmes de formation pour les experts et les volontaires sont également ouverts au personnel de sécurité d'organisations externes.

● Sensibilisation au risque de terrorisme

L'augmentation régulière du nombre de pays ou de régions victimes du terrorisme est une source de préoccupation. Ces dernières années en particulier, il y a eu un nombre croissant d'attaques de grande ampleur perpétrées par des groupes terroristes internationaux. C'est pourquoi la JICA s'efforce de sensibiliser son personnel situé dans les régions à haut risque pour lui permettre de faire face aux dangers potentiels auxquels il est confronté. Ces efforts comprennent l'élaboration de précautions spécifiques, transmises lors des formations précédant le départ et lors de l'accompagnement à l'arrivée, sur la manière de réduire l'exposition aux incidents terroristes.

● Mesures de sécurité pour les activités d'aide à la consolidation de la paix et à la reconstruction

Pour l'aide à la consolidation de la paix et à la reconstruction, la JICA conduit des programmes dans des pays en situation post-conflictuelle ou connaissant un conflit comme l'Afghanistan, l'Irak, la partie orientale de la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et le Pakistan. En se basant sur les activités des agences de l'ONU et d'autres agences actives dans les régions concernées, la JICA évalue régulièrement le climat politique et sécuritaire, surveille attentivement les régions à risque et fournit les équipements de sécurité nécessaires tels que des radios et des voitures blindées, lors de la mise en œuvre de ses projets, afin de réduire les risques potentiels.

Étant donné le danger toujours présent et l'imprévisibilité d'événements tels que les enlèvements, les coups d'État, les émeutes et les actes de terrorisme, il est essentiel de disposer du savoir-faire pratique pour faire face aux situations de crise. À cette fin, la JICA organise un nombre croissant de formations sur la gestion du risque de sécurité et de programmes de formation en ligne en coopération avec le eCentre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), depuis 2003.